

Maître de l'ouvrage
 Commune de Yens
 Chemin de la Poste 2
 1169 Yens

Architecte du projet et assistant maître d'ouvrage
 Ensemble architecture et urbanisme SA
 Avenue du Grey 1
 1004 Lausanne

Entreprise Totale
 BATINEG SA
 Route de Thonon 152b
 1222 Vézenaz

Architecte d'exécution
 ATLANTE SA
 Route de Thonon 152b
 1222 Vézenaz

Direction des travaux
 DIREX
 Gestion & Contrôle SA
 Route de Thonon 152b
 1222 Vézenaz

Ingénieur civil
 CFA
 Route de Châtelard 15
 1530 Payerne

Ingénierie CVSE
 ABAC Energie Sàrl
 Route de Thonon 152b
 1222 Vézenaz

Coordonnées
 Chemin du Rossé 3
 1169 Yens

Réalisation 2014 - 2015



HISTORIQUE / SITUATION

En onze mois. Une dizaine d'années après une première construction, la commune de Yens, dans le cadre du groupement scolaire qui l'unit à Saint-Prex et aux autres communes voisines, avait un besoin urgent de nouvelles classes.

Le concepteur de la partie ancienne a dressé les plans de l'extension dont l'exécution a été mise au concours auprès d'entreprises totales garantissant l'entier de la prestation. Projet attribué, le chantier s'est ouvert en novembre 2014 et a été terminé à mi-août 2015. Dix jours plus tard, les élèves prenaient possession des nouveaux locaux.

PROGRAMME

Enseignement et accueil. Le projet prévoyait, sur deux niveaux, un ensemble comprenant sept salles de classe, dont une de grande dimension (105 mètres carrés) susceptible d'être subdivisée, des salles d'activités et de travaux manuels, la salle des maîtres, le bureau du doyen, une salle de réunion et une bibliothèque.

Particularité, un vaste local devait offrir la double fonction d'aula et de salle de rythmique, ce qui suppose des vestiaires en plus des locaux sanitaires. Une unité d'accueil pour les écoliers (UAPE) - conformément à la volonté

exprimée par un vote populaire - complète l'ensemble. Elle accueille quarante-quatre enfants avant et après les horaires scolaires et les nourrit à midi.

PROJET

Bois-béton. Prolongeant l'ancien bâtiment mais avec un décrochement et un espace de liaison couvert, la partie nouvelle s'inscrit dans l'arrondi suggéré par la pente naturelle du terrain. Fondé sur un radier, la structure de la construction est mixte : le noyau et les circulations sont en béton, les murs extérieurs préfabriqués sont en bois lamellé-collé. Les dalles sont de types mixtes bois-béton, combinant astucieusement les avantages des deux matériaux.

Extérieurement, les façades sont rythmées par un jeu de trois types de tôles : les surfaces lisses, ondulées ou trapézoïdales alternent et donnent vie au bâtiment éclairé par les brise-soleil de couleur... jaune soleil.

Des vitrages jusqu'au sol sauvegardent la vue tout en laissant entrer généreusement la lumière dans l'ensemble du bâtiment, sa partie centrale étant de surcroît agrémentée d'une large verrière zénithale.





PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Autonome en énergie électrique. La volonté communale était d'inscrire ce nouveau bâtiment dans une approche résolument écologique. Un nombre important de solutions ont été proposées par l'architecte d'exécution et le bureau d'ingénierie CVSE pour garantir une construction respectueuse de l'environnement.

Tout d'abord, l'immeuble a fait l'objet d'une solide isolation périphérique insérée entre le bois - au fort pouvoir isolant - et l'habillage extérieur. Les menuiseries extérieures sont équipées de triple vitrage. Le toit cintré, quant à lui, bénéficie d'une isolation en ouate de cellulose insufflée dans des caissons prévus à cet effet. Le toit de l'UAPE est végétalisé.

La récupération des eaux de pluie en toiture, dans un réservoir souterrain de 26 m³, permet l'approvisionnement des sanitaires avec une autonomie de l'ordre de 3 mois.

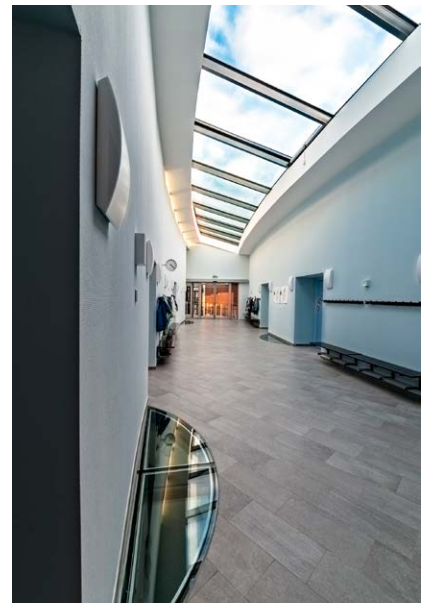
Le chauffage est assuré à distance par la production d'une centrale située dans la salle polyvalente communale à proximité. Selon les nouvelles normes, trente pour-cent de l'eau sanitaire est chauffée par le solaire. Quant à la fourniture en électricité, la commune a décidé d'aller bien au-delà de la réglementation: le toit de la nouvelle construction est équipé de 674 mètres carrés de panneaux photovoltaïques susceptibles de produire 100'000 kWh d'électricité annuellement, rendant le bâtiment quasi-autonome.

Photos

Dans le prolongement de l'ancien bâtiment, le nouveau en garde l'esprit mais innove quant aux matériaux et en modernise l'aspect.

CARACTÉRISTIQUES

Surface du terrain	23'321 m ²
Surface brute de plancher	2'440 m ²
Emprise au rez	1'147 m ²
Volume SIA	10'000 m ³
Coût total TTC	6'700'000.-



entreprises adjudicatrices et fournisseurs

liste non exhaustive

Structure et façades bois
BATINEG SA
1222 Vésenaz

Stores
GRIESSER SA
1010 Lausanne

Electricité
DELAY ÉLECTRICITÉ SA
1116 Cottens

Chauffage - Ventilation - Sanitaire
VON AUW SA
1028 Préverenges

Menuiseries
WIDER SA Morges
1110 Morges

Ferblanterie
PRO-TOIT SA
1169 Yens